

**Cadre mondial relatif aux produits
chimiques – Pour une planète
sans produits chimiques
ni déchets nocifs**

Distr. générale
16 avril 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs
Première réunion**

Punta del Este (Uruguay), 24-27 juin 2025
Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

**Cadre mondial relatif aux produits chimiques :
correspondant(e)s nationaux(les)**

Correspondant(e)s nationaux(les)

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa cinquième session, tenue à Bonn (Allemagne) en septembre 2023, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté la résolution V/7 sur l'élaboration de directives à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les).
2. Dans cette résolution, la Conférence a notamment prié le secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs d'élaborer un projet de directives qui serait examiné pendant la première session de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Elle a également invité toutes les parties prenantes, y compris les correspondant(e)s nationaux(les), et les organisations concernées participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à apporter leur contribution au projet de directives.
3. On trouvera des informations supplémentaires sur l'élaboration du projet de directives dans le document GFC/OEWG.1/INF/10.

II. Activités de mise en œuvre de la résolution

4. Le secrétariat a élaboré un projet de directives que le Bureau du Cadre mondial relatif aux produits chimiques a examiné à sa troisième réunion, le 26 février 2024. Le Bureau a convenu que les directives constituaient une bonne base pour renforcer et améliorer l'efficacité du système des correspondant(e)s nationaux(les) et des autres correspondant(e)s. En plus d'élaborer les orientations, il faudrait préciser comment celles-ci pourraient être appliquées et avoir l'occasion de les mettre à l'essai.
5. Une première consultation d'expert(e)s a eu lieu le 4 septembre 2024 afin de déterminer comment affiner le projet de directives, y compris les meilleurs moyens de les mettre en œuvre d'une manière pratique, concrète et efficace ; de partager les meilleures pratiques ; d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des directives ; et d'obtenir des ressources humaines, techniques et

* UNEP/GFC/OEWG.1/1.

financières supplémentaires aux fins de la mise en œuvre du Cadre. D'autres consultations seront menées avant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

III. Mesure proposée

6. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

- a) *Se féliciter* des travaux importants accomplis par les correspondant(e)s nationaux(les) et autres correspondant(e)s pour mettre en œuvre le Cadre mondial relatif aux produits chimiques ;
 - b) *Reconnaître* l'intérêt d'élaborer des directives qui optimisent l'efficacité des responsabilités et des activités des correspondant(e)s nationaux(les) et autres correspondant(e)s ;
 - c) *Inviter* toutes les parties prenantes, y compris les correspondant(e)s nationaux(les), à contribuer aux projets de directives et de feuille de route tout au long de leur élaboration ;
 - d) *Engager* les gouvernements à nommer des correspondant(e)s nationaux(les) et autres correspondant(e)s issu(e)s à parts égales des ministères chargés des secteurs de l'environnement, de la santé et du travail ;
 - e) *Inviter* toutes les parties prenantes à mettre à jour régulièrement les coordonnées de leur correspondant(e) national(e) afin d'assurer une communication efficace et efficiente ;
 - f) *Engager* toutes les parties prenantes à continuer de mettre en œuvre de la résolution, s'il y a lieu.
-